

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"****Délibération N°17**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	24
VOTANTS :	25

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**L'an **deux mil vingt-trois**Le **Vingt Huit Septembre à 19 heures 30**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"légalement convoqué en date du 22 Septembre 2023 s'est
réuni, à la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance
ordinaire publique

sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES, M. BOUCHET, Mme QUATRESSOUS,
M. BRUNIAU, Mme CHERVIN, M. ROUSSILHE, Mme MINARD de CHABANNES,
M. BODIN, Mme PERICHON, M. FERBOS, Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : M. MATICHARD, pouvoir de
Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD, Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusé :

- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE, pouvoir à M. HANGARD

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président explique à l'assemblée que quelques virements de crédit s'imposent. Ils visent à réajuster les montants inscrits initialement à certains articles comptables, aussi bien en section de fonctionnement que d'investissement.

Il les soumet à l'assemblée pour approbation.

OBJET :**DÉCISION MODIFICATIVE N°
2 AU BUDGET 2023.**

Délibération – Conseil Communautaire du jeudi 28 septembre 2023

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET 2023

– BUDGET PRINCIPAL n°34000 (n°2) :

Rajout de crédits sur le programme n°309 : Crèches évolution du logiciel :

- 14 000 € en dépenses pour l'achat de tablettes de pointage, l'ouverture d'un portail famille et la mise à jour du logiciel
- 5 500 € en recettes, pour la subvention de la CAF obtenue en mai 2022.

Rajout de 1 400 € en dépenses sur le programme n°326 : Équipements divers 2023, pour le remplacement du robot nettoyeur du bassin de la piscine à Bert.

Rajout de 8 000 € en dépenses sur le programme n°327 : Travaux divers 2023, pour le remplacement du brûleur de la chaudière au stade Abel Chervier à Lapalisse (6 300 €) et de la station de relevage des eaux usées au stade de football à Le Breuil (1 700 €)

Rajout de 60 000 € en dépenses sur le programme n°231 : Réhabilitation de la piscine de Lapalisse, pour pouvoir payer à la société IDEX ENERGIES la somme de 59 061,60 € TTC correspondant au solde des travaux supplémentaires à la piscine de Lapalisse, suite au protocole d'accord transactionnel conclu entre la société IDEX ENERGIES, la société GCC et la Communauté de Communes Pays de Lapalisse.

Rajout de 850 € en dépenses sur le compte 165 : Dépôts et cautionnements reçus, pour la restitution à la Chambre d'Agriculture de l'Allier du dépôt de garantie correspondant à la location de bureaux dans la Maison France Services du 01/08/2017 au 31/07/2023.

Rajout de 1 000 € en recettes sur le compte 165 : Dépôts et cautionnements reçus, pour l'encaissement du nouveau dépôt de garantie correspondant à la location de bureaux dans la Maison France Services du 01/08/2023 au 31/07/2029 à la Chambre d'Agriculture de l'Allier.

Rajout de crédits pour le transfert des frais d'insertion publicitaire du compte 2033 vers un compte d'immobilisation, car ils sont suivis de réalisations :

- 900 € en dépense sur le compte 2181, pour les travaux de mise aux normes du terrain de football à Le Breuil en 2022
- 600 € en dépense sur le compte 2182, pour l'achat d'un camion benne en 2022
- 2 000 € en dépense sur le compte 2313, pour les travaux de création du centre jeunesse et culture à Lapalisse (démarrage des travaux en 2023)
- 200 € en dépense sur le compte 202, pour la révision des deux sites patrimoniaux remarquables de Lapalisse et Saint-Prix conduisant à leur fusion (démarrage de la prestation en 2023)
- 3 700 € en recettes sur le compte 2033.

Les crédits nécessaires pour la section d'investissement (77 750 €) sont prélevés sur les dépenses imprévues de la section de fonctionnement (compte 022) par le biais du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (comptes 023 en dépense de fonctionnement et 021 en recette d'investissement).

Rajout de 17 500 € en dépenses sur le compte 673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs), pour permettre l'annulation de deux titres exécutoires émis en 2021 à l'encontre de la société GCC, relatifs aux consommations d'eau à la piscine de Lapalisse pendant les travaux de réhabilitation.

Rajout de 17 500 € en recettes sur le compte 70878 : Remboursements de frais par d'autres redevables, pour l'émission sur l'exercice 2023 de nouveaux titres à l'encontre de la société IDEX ENERGIES pour la prise en charge de cette consommation d'eau, suite au protocole d'accord transactionnel conclu entre les trois parties.

Rajout de 12 400 € en dépenses sur le compte 739223 FPIC et rajout de 12 400 € en recettes sur le compte 73223 FPIC

Section d'investissement – Dépenses :

Article / Prog.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
2051 / 309	Crèches évolution du logiciel	0,00	+ 14 000,00	14 000,00
2158 / 326	Équipements divers 2023	16 000,00	+ 1 400,00	17 400,00
2135 / 327	Travaux divers 2023	20 000,00	+ 8 000,00	28 000,00
21318 / 231	Réhabilitation piscine Lapalisse	7 885,00	+ 60 000,00	67 885,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	+ 850,00	850,00
2181 / OOII	Installations générales, agencements et aménagements de terrains	0,00	+ 900,00	900,00
2182 / OOII	Matériel de transport	0,00	+ 600,00	600,00
2313 / OOII	Constructions	0,00	+ 2 000,00	2 000,00
202 / OOII	Frais liés aux documents d'urbanisme & numérisation du cadastre	0,00	+ 200,00	200,00
TOTAL			+ 87 950,00	

Section d'investissement – Recettes :

Article / Prog.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
1318 / 309	Crèches évolution du logiciel	0,00	+ 5 500,00	5 500,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	+ 1 000,00	1 000,00
2033 / OOII	Frais d'insertion	0,00	+ 3 700,00	3 700,00
021	Virement de la section de fonctionnement	180 000,00	+ 77 750,00	257 750,00
TOTAL			+ 87 950,00	

Section de fonctionnement – Dépenses :

Article / Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
739223 / 014	FPIC	65 000,00	+ 12 400,00	77 400,00
023	Virement à la section d'investissement	180 000,00	+ 77 750,00	257 750,00
022	Dépenses imprévues	354 229,00	- 77 750,00	276 479,00
673 / 67	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	+ 17 500,00	17 500,00
TOTAL			+ 29 900,00	

Section de fonctionnement – Recettes :

Article / Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
70878 / 70	Remboursements de frais par d'autres redevables	10 000,00	+ 17 500,00	27 500,00
73223 / 73	FPIC	150 000,00	+12 400,00	162 400,00
TOTAL			+ 29 900,00	

- BUDGET OFFICE DE TOURISME n°39500 (n°2) :

Diminution des crédits de 3 827 € en recettes sur le compte 001 : excédent d'investissement reporté : le montant budgété pour la reprise des résultats de l'année précédente doit être strictement égal au montant à réaliser. Ces crédits sont prélevés sur le programme n°28 : Équipements OT provision.

Section d'investissement – Recettes :

Article / Prog.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
001	Excédent d'investissement reporté	23 593,97	- 3 827,00	19 766,97
TOTAL			- 3 827,00	

Section d'investissement – Dépenses :

Article / Prog.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
2188 / 28	Équipements OT provision	57 000,00	- 3 827,00	53 173,00
TOTAL			- 3 827,00	

- BUDGET LOTISSEMENT LE CLOS DES ROSIERS n°39900 (n°2) :

Rajout de 200 € en dépenses sur le compte 66111 : Intérêts réglés à l'échéance, en raison de la hausse des taux d'intérêt.

Ces crédits sont prélevés sur le compte 63512 : Taxes foncières.

Section de fonctionnement – Dépenses :

Article / Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
66111 / 66	Intérêts réglés à l'échéance	2 800,97	+ 200,00	3 000,97
63512 / 011	Taxes foncières	500,00	- 200,00	300,00
TOTAL			0,00	

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les virements de crédits présentés et regroupés sous la Décision Modificative N°2 au Budget Primitif 2023.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 11 OCT. 2023
Publié ou Notifié le : 29 SEP. 2023
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"